

protection; d'élaborer un cadre pour le commerce des services; et de renforcer l'efficacité de la règle de droit et du principe de non-discrimination dans le commerce international.

A. Arrêt du protectionnisme et élargissement de l'accès aux marchés

7. Le maintien des voies commerciales et l'élargissement de l'accès aux marchés extérieurs sont essentiels pour le Canada. Ils sont aussi des éléments essentiels de l'intensification et du renforcement des relations à l'intérieur du système commercial multilatéral. Le Canada réclame une nouvelle amélioration des conditions d'accès aux marchés de façon à y englober le plus grand nombre possible de produits et de marchés, notamment en ce qui touche les droits de douane. Ceci devrait englober la possibilité d'éliminer entièrement les tarifs douaniers applicables à certains groupes de produits.
8. Cet objectif est essentiel au rétablissement de la confiance des gens d'affaires dans la détermination et la capacité qu'ont les Parties Contractantes d'arrêter l'érosion du système commercial international, de réduire les risques d'une intensification du protectionnisme et de relancer la libéralisation du